



RÉUSSIR UN PROJET D'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

EN ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

Vademecum pour une démarche
inclusive et pérenne à destination des artistes,
professionnels de la culture et de la petite enfance

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
1. CONSTATS	p. 4
2. DISPOSITIFS / FINANCEMENTS	p. 7
3. LES PROJETS D'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL	p. 9
4. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	p. 10
5. L'ENFANT DE 0 à 3 ANS	p. 12
6. LES CLÉS POUR RÉUSSIR UN PROJET EAC EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	p. 14
CONCLUSION	p. 15
ANNEXES : REPÈRES ET RESSOURCES	p. 21

INTRODUCTION

L'accès à une diversité culturelle et la sensibilisation aux processus créatifs dès la petite enfance représentent un enjeu essentiel pour nos sociétés d'aujourd'hui et de demain. À ce titre, l'éveil artistique et culturel des tout-petits apparaît comme un élément clé de la citoyenneté, à la croisée des politiques éducatives et culturelles.

Afin de donner corps à cette vision, la Ville de Rouen et ses partenaires, la DRAC de Normandie et la CAF de Seine-Maritime, mettent en œuvre un programme d'actions en faveur de la petite enfance dans le cadre du contrat « Culture, territoire, enfance et jeunesse ». Ce dernier a pour objectif d'ancrer l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'ensemble des temps de vie de l'enfant et du jeune – qu'ils relèvent du cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire – en couvrant un continuum allant de la toute petite enfance aux pratiques artistiques des adolescents. L'obtention du label 100 % EAC en 2022 a permis de consolider et de valoriser cette dynamique territoriale.

La démarche de la Ville de Rouen et de ses partenaires s'inscrit dans la lignée du protocole d'accord signé le 20 mars 2017 en faveur de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, qui définissait deux axes complémentaires : renforcer la politique d'accueil de la petite enfance par l'intégration d'une dimension artistique et culturelle ; inscrire une approche « petite enfance » au cœur des actions menées en matière d'éducation artistique et culturelle.

Les 3^e Rencontres de l'EAC, organisées le 27 juin 2025 à Rouen, ont offert un cadre privilégié pour approfondir les synergies entre les secteurs de la culture et de la petite enfance. À cette occasion, les professionnels des deux domaines ont mutualisé leurs expertises et leurs aspirations, permettant d'aboutir à la rédaction de ce vademecum. Celui-ci formalise **les étapes clés pour réussir un projet d'éveil culturel et artistique en établissement d'accueil du jeune enfant, en s'appuyant sur des retours d'expériences et des bonnes pratiques partagées.**

I. CONSTATS ISSUS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

(Synthèse des difficultés exprimées par les professionnels de la petite enfance lors des bilans des résidences d'artistes et parcours artistiques et culturels menés entre 2018 et 2025).



1. Clarification et cadrage des projets

Les professionnels soulignent des lacunes récurrentes dans la définition et le suivi des actions, notamment :

- objectifs parfois jugés flous : les finalités des ateliers et du projet global peuvent manquer de précision, surtout lorsque l'intitulé du projet est abstrait ou déconnecté des activités concrètes proposées ;
- durée et rythme inadaptés : des temps de présence de l'artiste trop courts et espacés dans le temps limitent l'appropriation du projet par les équipes et les enfants ;
- articulation avec les projets pédagogiques : difficulté à intégrer l'action artistique dans le projet pédagogique ou à créer des synergies avec les autres activités de la crèche ;
- manque de continuité : absence de fil conducteur entre les séances, rendant difficile l'évaluation de la progression et de l'atteinte des objectifs ;
- pérennité du projet : interrogations sur la place du projet en dehors des temps de présence des artistes (comment le prolonger ou l'ancrer dans le quotidien ?) ;
- évaluation insuffisante : méconnaissance des indicateurs pertinents pour mesurer l'impact du projet (qualitatifs et quantitatifs).

2. Communication et coordination

Des défauts de communication entravent souvent la fluidité des projets :

- préparation en amont : absence ou insuffisance de temps d'échange entre artistes, professionnels, enfants et parents avant le démarrage de l'action ;
- relations interpersonnelles : parfois peu d'opportunités pour créer du lien entre les artistes et les participants (ex. : connaissance mutuelle des prénoms, présentation des rôles) ;
- rôle des enfants : manque de clarté sur leur place active dans le projet (sont-ils spectateurs, co-créateurs, explorateurs ?) ;
- bilan et retour d'expérience : absence de temps dédié aux échanges post-résidence pour partager les retours et les pistes d'amélioration.

3. Implication des acteurs

La répartition des rôles est à questionner et à délimiter, au risque de limiter l'engagement collectif :

- place des parents : peu associés au projet, notamment dans sa conception, son déroulement et son évaluation ;
- rôle des établissements culturels : leur contribution (ressources, expertise, médiation) n'est pas toujours explicitée ou valorisée ;
- positionnement des professionnels : leur niveau d'implication (ac-compagnement, co-animation, observation) varie selon les projets.

4. Connaissance des publics et des contextes

Un déficit d'adaptation aux spécificités des tout-petits et de leur environnement est parfois constaté :

- méconnaissance des besoins des enfants : certaines activités proposées ne sont pas adaptées à leur âge, leur rythme ou leurs capacités (motricité, attention, expression) ;
- contraintes logistiques sous-estimées : peu de prise en compte des contraintes des bâtiments ou des crèches (espaces, ratios d'encadrement, temps de sieste, etc.) ;
- environnement des enfants peu mobilisé : les apports des enfants (objets familiers, récits, centres d'intérêt) et leur interconnaissance (liens entre pairs, avec les adultes) sont rarement intégrés comme ressources pour les artistes.



© Mathilde Lherondelle

Mots-clés

Pour répondre à ces enjeux, les pistes d'amélioration s'articulent autour de :

ANTICIPATION (cadre clair, préparation en amont) | **INTER-CONNAISSANCE** (artistes, professionnels, enfants, parents) | **COMMUNICATION** (transparence, retours systématiques) | **CO-CONSTRUCTION** (implication de tous les acteurs) | **LIENS** (continuité pédagogique, synergies) | **IMPLICATION** (rôles définis, participation active) | **ADAPTATION** (activités et méthodes ajustées aux tout-petits) | **ÉVALUATION** (indicateurs partagés, bilan collaboratif).

2. DISPOSITIFS / FINANCEMENTS

◆ Le programme BABIL

Le programme BABIL a pour objectif de favoriser l'éveil artistique et culturel des enfants de 0 à 3 ans, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité éducative dans les structures petite enfance. Cette démarche vise à agir précocement contre les inégalités sociales et culturelles.

On distingue 2 types de formats :

- **BABIL – résidence.** Il s'agit d'un temps d'immersion d'artistes dans une structure petite enfance pour répondre à un double objectif : donner aux artistes la possibilité de travailler sur leur création dans un environnement dédié au jeune enfant en lien avec les professionnels de la petite enfance et les familles, et favoriser l'éveil artistique et culturel des tout-petits. Ce programme bénéficie du soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie et de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-Maritime. La Ville de Rouen peut également y apporter une participation complémentaire.

Pour en savoir plus : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-de-marches-et-subsidations/appels-a-projets-candidatures/babil-en-normandie>

- **BABIL – parcours d'éveil.** Il s'agit d'actions d'éveil artistique et culturel autour d'une œuvre artistique, menées par des artistes dans les structures petite enfance dont l'objectif principal est d'inscrire l'art et la culture dans le quotidien des professionnels, des enfants et des familles. Les parcours d'éveil sont financés par la CAF de Seine-Maritime, la DRAC de Normandie et la Ville de Rouen dans le cadre du contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEF).

Pour en savoir plus : <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-seine-maritime/partenaires-locaux/demandes-d-aides-financieres/les-demandes-de-fonctionnement>

◆ Le contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ)

Le contrat CTEJ prend la forme d'une convention signée entre la Ville de Rouen et ses partenaires, la DRAC Normandie, la CAF de Seine Maritime et l'Éducation Nationale (DSDEN 76 et Rectorat de Normandie). Il a pour objectif la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune, scolaire, périscolaire et extrascolaire, depuis la toute petite enfance jusqu'aux pratiques amateurs des jeunes.

Chaque année, ce sont environ 4 000 enfants et jeunes qui bénéficient d'un projet dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels, du livre et de la lecture, du patrimoine, etc.

◆ Un budget dédié à l'éveil artistique et culturel dans chaque établissement d'accueil de la petite enfance

Les structures et lieux d'accueil de la petite enfance peuvent disposer de moyens financiers leur permettant de collaborer avec des artistes ou des compagnies. Ces partenariats visent par exemple à organiser des ateliers ou à proposer des spectacles.



3. LES PROJETS D'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les projets d'éveil artistique et culturel destinés aux tout-petits se déclinent en trois grandes approches :

1. Les projets liés à une œuvre en cours de création

Ces projets offrent aux artistes les conditions déterminantes pour mener à bien leur travail : un temps dédié, un lieu adapté et une juste rémunération. Ils permettent ainsi de concrétiser une idée initiale ou d'approfondir une démarche créative déjà engagée.

Une dimension fondamentale pour les artistes réside dans la possibilité de développer leur projet en interaction directe avec le public concerné. Des temps d'échange et de pratique avec les enfants, mais aussi avec les professionnels de la petite enfance, leur donnent l'opportunité de présenter leur création en devenir et d'en affiner l'adaptation aux plus jeunes.

2. Les projets construits autour d'une œuvre déjà aboutie

Les projets d'action culturelle sont souvent élaborés en même temps que la création artistique elle-même, imaginés comme une continuité cohérente. Ils permettent aux enfants, aux professionnels et aux parents de vivre un parcours artistique et après la découverte de l'œuvre, d'expérimenter à leur tour et esquisser une pratique artistique. Pour de nombreux artistes, cette démarche ne se limite pas à un simple complément de leur travail : elle en devient une composante essentielle, intégrée dès l'origine au processus créatif.

3. Les projets émanant des établissements d'accueil de la petite enfance

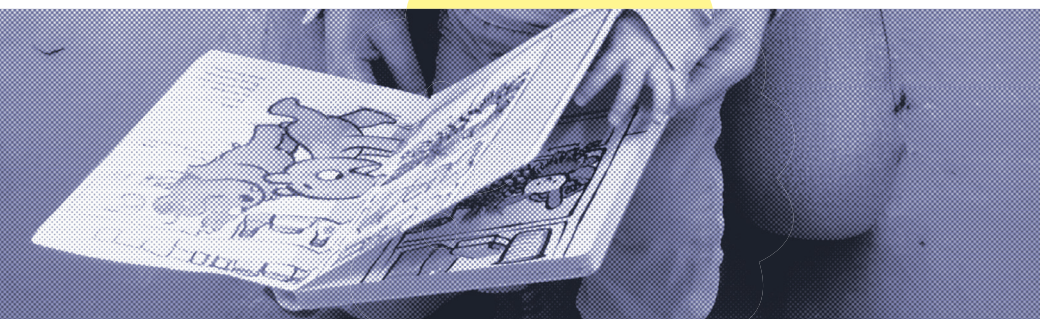
Certains projets peuvent également émerger à l'initiative des établissements d'accueil de la petite enfance. Une crèche, dans le cadre de son projet pédagogique, peut en effet souhaiter développer une démarche artistique ou collaborer avec un artiste en particulier.

4. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les établissements et services d'accueil ont pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Ils contribuent à leur éducation, respectant l'autorité parentale et favorisent l'intégration des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique. Ces structures apportent également leur aide aux parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Les locaux doivent respecter des normes de sécurité et être aménagés pour favoriser l'éveil des enfants.

1. Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Dans les établissements d'accueil du jeune enfant, plusieurs types d'accueils peuvent être proposés :



© Martine Liéronnelle

- **L'accueil est régulier** lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont prévisibles et récurrents. En **accueil collectif**, l'enfant est accueilli dans un espace de vie par des professionnels de la petite enfance. En **accueil familial**, l'enfant est accueilli avec 1 à 4 autres enfants, au domicile d'un assistant maternel agréé.

Si l'assistant maternel est indépendant, il accueille l'enfant à son domicile et la famille est son employeur. Si l'assistant maternel dépend d'une crèche familiale, il est employé généralement par une collectivité ou une association. Il accompagne l'enfant régulièrement à un atelier d'éveil collectif proposé par la crèche familiale, dans des locaux adaptés.

Établissements d'accueil régulier : crèches collectives, crèches familiales, jardins d'enfants, micro-crèches...

- **L'accueil est occasionnel** lorsque les besoins ne sont pas toujours connus à l'avance, sont ponctuels et non récurrents. L'enfant est accueilli de façon ponctuelle, dans un espace de vie, par des professionnels de la petite enfance.

Établissement d'accueil occasionnel : halte-garderie

- Des **structures multi-accueil** combinent un accueil collectif régulier et occasionnel.

2. Les services d'accueil du jeune enfant

Le Relais Petite Enfance: c'est un lieu d'accueil et d'informations, gratuit, au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile. Il remet aux familles les coordonnées des assistants maternels indépendants.

Le Relais Petite Enfance propose des ateliers d'éveil pour développer la socialisation, la curiosité et les capacités selon le rythme de l'enfant grâce à un moment privilégié de jeux et d'expériences.

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent: c'est un espace convivial dédié aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un membre de la famille, et aux futurs parents.

Pour l'enfant, c'est un espace de jeu et de socialisation. Pour l'adulte, c'est un lieu de rencontres et d'échanges entre parents et accueillants. Parents et enfants peuvent y partager des instants privilégiés.

3. Une journée type à la crèche

**Les lieux d'accueil sont ouverts
de 7 h 30 à 18 h 30.**

Arrivées des enfants
entre 7 h 30 et 9 h 30

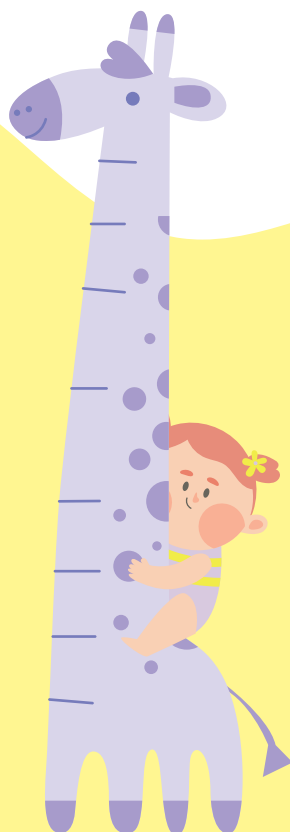
Jeux libres
Transmissions
Itinérance ludique

**Entre 9 h 45 et 10 h 45,
proposition d'ateliers d'éveil**

11h : repas
12 h 30 à + -14h : sieste
15h : goûter

Jeux libres
Transmissions
Itinérance ludique

Départs des enfants
entre 16 h 30 et 18 h 30



4. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique en crèche est un document clé qui décrit les moyens concrets mis en œuvre pour atteindre les objectifs éducatifs de la structure. Il sert de guide pratique pour l'organisation quotidienne, les activités proposées, les méthodes pédagogiques, ainsi que les attitudes professionnelles.

Ce document, obligatoire pour l'ouverture d'une crèche, reflète la philosophie éducative de l'établissement et constitue une référence pour l'équipe et les parents. Il est conçu pour évoluer avec le temps, s'adaptant aux besoins des enfants et aux changements de l'environnement.

5. L'ENFANT DE 0 à 3 ANS

Respect des rythmes
repas sommeil.

Activités essentiel-
lement autour du
maternage, de l'éveil à
son environnement, de
l'éveil de ses sens :
goût, odeurs, sons,
toucher, vue



Motricité libre :
au sol, en body.
Se retourne sur le
ventre, rampe en
arrière puis en avant.

Interagit par le
regard, gazouille,
sourit, réagit aux
bruits

Respect des rythmes
repas sommeil. Temps
d'éveil plus long.

Activités autour des
histoires, chansons,
des matières comme
les tissus, la peinture
avec les mains,
le corps...



Motricité libre.
Découverte de nouvelles
postures : station
assise, 4 pattes...

Découvre des nou-
velles textures et
saveurs alimentaires.
Répond à son prénom,
montre du doigt pour
se faire comprendre,
utilise des gestes com-
municatifs, babille...

L'ENFANT DE 12 À 18 MOIS

Respect des rythmes repas, sommeil.
Temps d'éveil toujours plus long.

Intérêts divers et nombreux mais de courte durée (environ 5 minutes).
Jeux de construction et d'empilement.



Marche libérée acquise, phase d'exploration motrice qui commence.

Premiers mots : papa, maman. Veut commencer à faire seul vers 18 mois : manger seul (double cuillère)

L'ENFANT DE 18 À 24 MOIS

Respect des rythmes repas, sommeil.
Temps d'éveil toujours plus long.

Intérêt pour toutes activités sensorielles et motrices. Activité phare : le transvasement avec tout type de matériaux : graines, dinette, bouchon, terre, sable, copeaux...



Exploration motrice. Marcher, grimper, sauter...

Exploration du langage, commence à associer 2 mots et comprend des consignes simples.

L'ENFANT DE 24 À 36 MOIS

Respect des rythmes repas, sommeil.
Temps d'éveil toujours plus long.

Activités et intérêts divers. Temps d'attention compris entre 10 et 15 minutes.



Le besoin moteur reste toujours très présent.

L'enfant est capable de faire des phrases, il dit son prénom, pose beaucoup des questions et utilise le « je ».

6. LES CLÉS POUR RÉUSSIR UN PROJET EAC EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

1. Enjeux et objectifs fondamentaux

Un projet d'éveil artistique et culturel en crèche ou en EAJE s'inscrit dans une **démarche globale de développement de l'enfant**, tout en renforçant les liens entre les acteurs éducatifs, les familles et les artistes.

Ses objectifs sont multiples :

Démocratiser l'accès à la culture

- **Garantir un accès équitable** à des expériences artistiques de qualité, dès la petite enfance, indépendamment du milieu social ou territorial.
- **Lutter contre les inégalités culturelles** en intégrant des propositions adaptées aux tout-petits et à leurs familles.

Créer du lien social et intergénérationnel

- **Fédérer enfants, parents et professionnels** autour d'activités partagées, où l'art devient un levier de dialogue et de complicité.
- **Impliquer les familles** dans le processus créatif pour favoriser une continuité éducative entre la crèche et le domicile.

Stimuler le développement global de l'enfant

- **Éveiller les sens et la curiosité** par des expériences sensorielles, visuelles, sonores ou tactiles.
- **Développer des compétences transversales :**
 - **cognitives** (concentration, observation, mémoire) ;
 - **motrices** (motricité fine, coordination) ;
 - **émotionnelles et sociales** (confiance en soi, expression libre, coopération).
- **Valoriser l'individualité** de chaque enfant en accueillant ses réactions uniques (émerveillement, questionnement, rejet) sans attente normative.

Ancrer l'art dans le quotidien

- **Intégrer la création artistique** dans les **rituels et espaces de vie** (salles de jeu, extérieurs, temps de transition).
- **Démystifier l'acte créatif** en rendant visible le processus artistique (de l'idée à la réalisation), pour en faire une pratique **accessible et joyeuse**.

Collaborer avec les professionnels de la petite enfance

- **Former et sensibiliser les équipes** aux enjeux de l'éveil culturel, pour une **cohérence pédagogique** avec le projet d'établissement.
- **Travailler en synergie** avec les artistes, en adaptant les interventions aux **rythmes et besoins des tout-petits** (formats courts, interactifs, ludiques).
- **Conforter les professionnels de la petite enfance** dans leur capacité à être des acteurs de l'éveil artistique.

Pérenniser la démarche

- **Capitaliser sur les retours d'expérience** pour ajuster les projets futurs.
- **Outiller les professionnels** (fiches activités, ressources locales) pour prolonger les initiatives au-delà de l'intervention artistique.



2. Méthodologie : concevoir et déployer le projet

Une approche **collaborative et progressive**, en 5 étapes clés :

ÉTAPE 1: Co-construction et appropriation du projet

→ **Objectif** : créer un **cadre commun** entre artistes, professionnels, enfants et familles.

ACTIONS CONCRÈTES :

Organiser des temps de rencontre en amont (réunions, ateliers découverte) pour :

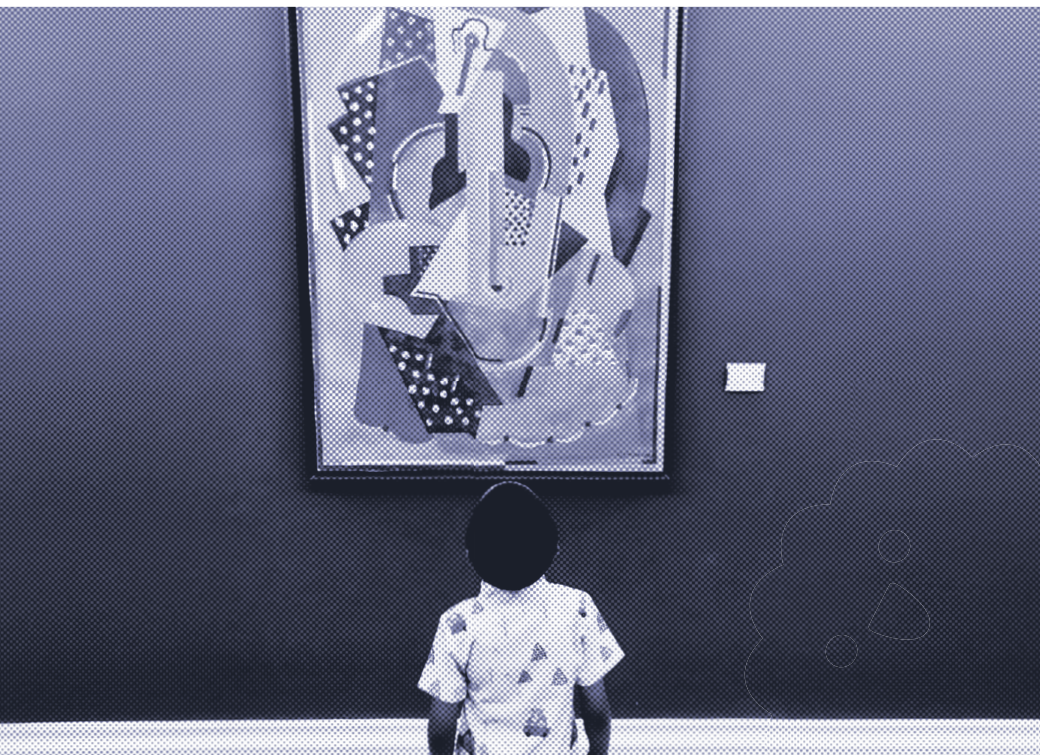
- **visiter les locaux** (éviter que ces temps de rencontre se fassent en visio) ;
- **rencontrer** non seulement la direction de la crèche mais aussi les professionnels qui seront auprès des enfants durant le projet ;
- présenter les objectifs et **adapter le projet** aux spécificités de la structure ;
- **échanger sur les attentes** de chacun (artistes, équipes, parents) ;
- **découvrir les savoir-faire** des artistes (apporter une œuvre, présenter ou projeter un extrait de spectacle pour partager l'univers de l'artiste...) et les **besoins des enfants** (par tranche d'âge, individualités).

Impliquer les familles :

- leur expliquer la démarche (objectifs, modalités, bénéfices pour l'enfant) ;
- recueillir leurs **suggestions** (ex : thèmes culturels liés à leur histoire familiale).
- Désigner un **réfèrent** au sein de l'équipe pour faciliter la coordination avec l'artiste.
- **Lier le projet au projet pédagogique** de la structure pour en garantir la cohérence.

Points de vigilance :

- Veiller à ce que **tous les acteurs** (y compris les enfants en situation de handicap) soient inclus.
- Clarifier **les rôles de chacun**.



ÉTAPE 2: Planification opérationnelle

→ **Objectif** : anticiper les **modalités pratiques** pour un déroulement fluide.

ACTIONS CONCRÈTES :

Préciser le contenu de l'action :

- présenter **le contenu des ateliers** envisagé avec les enfants et des temps de sensibilisation des professionnels ;
- définir le **rôle de chacun et les modalités** de participation des professionnels.

Définir le cadre logistique :

- nombre de séances, **durée adaptée** (10 – 15 minutes pour les moins de 2 ans, 20 – 30 minutes pour les plus grands) ;
- **taille des groupes** (petits effectifs pour favoriser l'interaction) ;
- **tranches d'âge ciblées** et besoins spécifiques (ex : sieste, changes).
- **encadrement nécessaire**.

Identifier les ressources disponibles :

- espaces dédiés (atelier, coin calme), matériel ;
- **budget** (achat de fournitures, rémunération des artistes).

Élaborer un calendrier :

- intégrer les **contraintes de la structure** (horaires, rotations des équipes) ;
- si possible, prévoir des **temps d'immersion** pour l'artiste (observation des enfants avant l'atelier) ;
- si possible également, prévoir une sortie pour **découvrir un lieu culturel** ;
- **associer les familles** : leur communiquer les dates pour qu'elles puissent participer (ex : atelier parent-enfant).
- inclure aussi des **temps plus informels de rencontres** entre artistes et professionnels (ex : repas).

Prévoir des outils de communication :

- affiches, newsletters ou **cahiers de bord** pour informer les parents au quotidien ;
- **temps conviviaux** (goûters, expositions) pour valoriser les réalisations.
- **Définir des indicateurs d'évaluation (ex : adhésion des enfants, retours des familles)**.

Points de vigilance :

Respecter le rythme des enfants : éviter les séances trop longues ou en période de fatigue.

ÉTAPE 3 : Préparation finale avant l'arrivée de l'artiste

→ **Objectif** : organiser l'accueil et finaliser les détails.

ACTIONS CONCRÈTES :

Rappeler le programme aux équipes et aux familles (mail, panneau d'affichage avec photo de l'artiste).

Aménager les espaces :

- délimiter une zone dédiée (ex : tapis pour les ateliers musique, table pour les arts plastiques) ;
- vérifier l'accessibilité du matériel.

Préparer les supports de communication :

- **journal de bord** (photos, citations d'enfants) pour tracer le projet ;
- **outils de restitution** (exposition, vidéo) pour les familles.

Briefing final avec l'artiste :

- revoir les **modalités pratiques** (horaires, etc) ;
- **anticiper les adaptations** possibles (ex : besoin de pause).

ÉTAPE 4 : Déroulement du projet



© Mathilde Liernovelle

→ **Objectif : vivre l'expérience artistique de manière flexible et inclusive.**

ACTIONS CONCRÈTES :

Accueil et installation :

- l'artiste est reçu par le référent pour **faire connaissance avec les enfants** (jeux libres, observation) ;
- **prendre du temps** pour s'imprégner de l'ambiance du groupe.

Animation des ateliers :

- **laisser de la place à l'improvisation et à l'adaptation** : accepter que le projet évolue en fonction des réactions des enfants ;
- **encourager la médiation** : les professionnels accompagnent sans diriger (ex : reformuler les propositions de l'artiste).

Valorisation et traces :

- **documenter le projet** (photos, enregistrements audio avec l'accord des familles) ;
- **créer des supports de restitution** :
 - **exposition** des productions dans la structure,
 - **carnet de voyage** (compilation de photos et commentaires) pour les familles.

Communication externe :

- partager les réalisations sur **les réseaux sociaux de la Ville** (avec autorisations);
- **proposer des pistes aux familles** pour prolonger l'expérience à la maison (ex : liste de lieux culturels adaptés).

Temps forts :

- organiser un **un goûter, un spectacle ou une exposition de clôture** avec enfants, parents et artistes;
- **échanger sur les bénéfices** observés (sur le comportement des enfants, etc.).

Points de vigilance :

- **Éviter la surstimulation** : alterner temps calmes et activités.
- **Respecter le droit à l'image** : systématiquement demander l'accord des parents pour les photos/vidéos.

ÉTAPE 5 : Bilan et pérennisation

→ **Objectif** : capitaliser sur l'expérience pour améliorer les futurs projets.

ACTIONS CONCRÈTES :

Évaluation collective :

- **réunion de bilan** avec l'artiste, l'équipe et (si possible) des représentants de parents;
- **analyser les indicateurs** :
 - **impact sur les enfants** (observations des professionnels : concentration, joie, interactions),
 - **impact sur les professionnels,**
 - **retours des familles** (questionnaire ou entretien informel),
 - **points forts/faibles** du projet (logistique, adaptation aux âges, implication des parents).

Restitution aux familles :

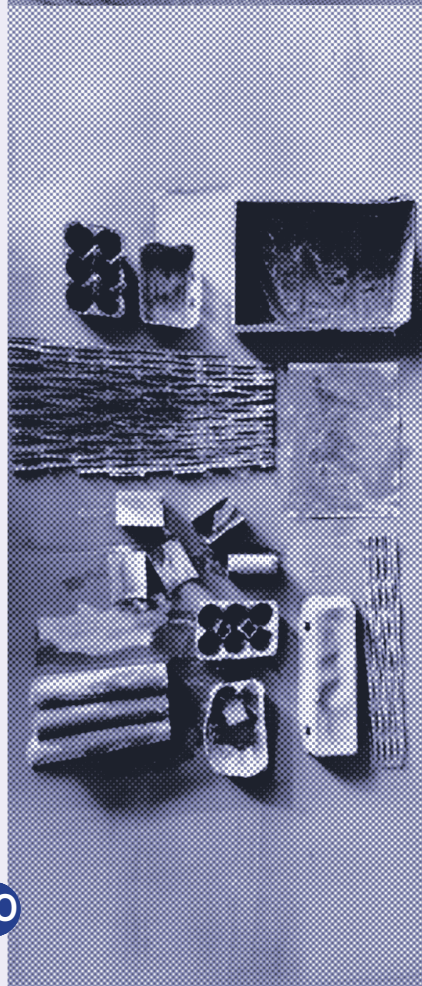
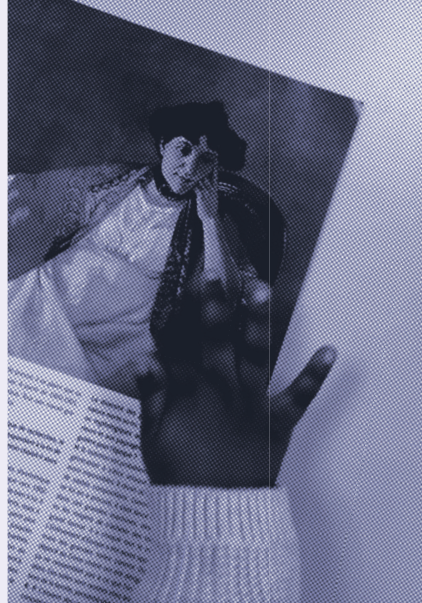
- **partager les productions** (ex : remettre le carnet de bord aux parents);
- **proposer des ressources** pour continuer à la maison (ex : livres jeunesse sur l'art).

Pérennisation :

- **créer un kit pédagogique** pour les professionnels (fiches activités, contacts d'artistes locaux);
- **intégrer des temps artistiques réguliers** dans le projet pédagogique (ex : « le vendredi créatif »);
- **étendre le projet** à d'autres structures du territoire (réseau de crèches, RPE).

Points de vigilance :

- **Ne pas se limiter aux aspects quantitatifs** : privilégier les **observations qualitatives**.
- **Impliquer les enfants dans le bilan** (ex : leur demander quel a été leur moment préféré du projet).



ANNEXES: REPÈRES ET RESSOURCES

- ◆ Juin 1989 : premier Protocole d'accord interministériel co-signé par le ministre de la Culture et la Secrétaire d'État à la Famille. <http://cutt.ly/protocole-1989>
- ◆ Février 2017 : cadre national pour l'accueil du jeune enfant. <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-artistique-et-culturelle/l-eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>
- ◆ Mars 2017 : deuxième Protocole d'accord interministériel entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Culture. <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-artistique-et-culturelle/l-eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>
- ◆ Décembre 2017 : première Rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. <https://cutt.ly/rencontre-2017>
- ◆ Octobre 2018 : stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté Renforcer la qualité de l'accueil avec un plan de formation continue de 600 000 professionnels de la petite enfance qui aura pour socle la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant de 2017 et sa traduction en 2019 en référentiel par le HCFEA.
- ◆ Novembre 2018 : le rapport du Défenseur des droits « De la naissance à 6 ans : au commencement des droits, l'éveil à la culture du tout petit enfant ». <https://www.defenseurdesdroits.fr/rapport-annuel-sur-les-droits-de-lenfant-2018-de-la-naissance-6-ans-au-commencement-des-droits-431>
- ◆ Janvier 2019 : rapport de Sophie Marinopoulos, « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle - promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) ». <https://cutt.ly/rapport-2019>
- ◆ Mars 2019 : étude sur les conditions de production et de diffusion du spectacle vivant jeune et très jeune public. <https://cutt.ly/assitej-etude-2019>
- ◆ Mars 2019 : déclaration des États Généraux Arts vivants Enfance et jeunesse. www.scenes-denfance-assitej.fr/declaration/
- ◆ Avril 2019 : les 1000 premiers jours de l'enfant, inscrits par le président de la République au cœur de l'action du gouvernement. <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/>

- ◆ Avril 2019 : rapport « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant » du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA. <https://cutt.ly/hcfea-2019>
- ◆ Septembre 2020 : rapport des 1000 premiers jours de l'enfant. <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/>
- ◆ Décembre 2020 – été 2021 : séminaire Premiers Pas.
Les séances en vidéo : www.strategie.gouv.fr/actualites/presentation-cycle-de-seminaire-premiers
- ◆ 23 septembre 2021 : arrêté portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant La charte est inscrite dans le code de l'action sociale et des familles (Article L214-1-1) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044126586/>
<https://solidarites.gouv.fr/charte-nationale-pour-laccueil-du-jeune-enfant>
- ◆ 11 décembre 2021 : le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC), réuni en séance plénière a officiellement lancé la démarche de labellisation « 100 % EAC » pour les collectivités et les intercommunalités.
Création d'une charte pour l'éducation artistique et culturelle. <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/label-100-eac>
- ◆ Novembre 2022 : deuxième Rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. <https://cutt.ly/rencontre-nationale-eac>
- ◆ Avril 2023 : rapport « Qualité, flexibilité, égalité : un service public de la petite enfance favorable au développement de tous les enfants avant 3 ans » du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA).
Ce rapport porte sur le déploiement, dans le cadre d'un service public de la petite enfance, d'un ensemble d'accueils flexibles, pour proposer une première expérience de socialisation à tous les enfants dont les parents le souhaitent, avant trois ans.
<https://cutt.ly/rapport-hcfea>
- ◆ Juillet 2025 : référentiel national de qualité de l'accueil du jeune enfant.
Ce texte définit le socle exigible de tous dans toutes les relations d'accueil, en proposant aux professionnels des exemples de pratiques concrètes pour soutenir la qualité d'accueil du tout-petit, notamment sur l'éveil artistique et culturel.
À lire : <https://cutt.ly/referentiel2025>

Sources : enfance et musique

Pour aller plus loin : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-artistique-et-culturelle/l-eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles.

Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

— Article 5, Charte nationale d'accueil du jeune enfant

**Pour plus de renseignements,
écrivez à culture@rouen.fr**

Vademecum pour une démarche
inclusive et pérenne à destination des artistes,
professionnels de la culture et de la petite enfance